

[Text]

definition of residential complex is important primarily for whether or not the renting of a residential complex is exempt. There is an "and" between paragraphs (a), (b) and (c), and we suggest there should be an "or" because it is three different situations.

I think the other part is self-explanatory on whether the part that follows paragraph (c) pertains to paragraphs (a), (b) and (c) or only paragraph (c). None of us knew the situation. That might be something the staff could deal with.

The Chairman: No problem.

Ms David: If you flip to page 6, proposed section 134, Jack has a comment.

Mr. Millar: In our view, there seems to be a bit of uncertainty throughout the legislation as to how payments under conditional sales contracts are to be dealt with; first, under the mature system, whether you are supposed to pay GST with each payment or whether the GST is due all up front. It is not clear when you read the proposed sections 152 to 168 precisely how that is to be dealt with, and we think that has to be clarified. It reflects itself in clause 134, which is the clause that we are talking about right now, because it is not clear under this clause, for example, when under a conditional sales contract the vendor has retained title until all the payments have been made, he then transfers title at the end; whether or not, under the way the clauses are currently worded, that in and of itself should be a separate supply.

• 1000

I think the key point for present purposes is that there is a large transitional issue in our view under subclause 337.(1). That says that if you have purchased goods before January 1, 1991, and either you obtained title to the goods or you accepted delivery of the goods, there will be no GST payable. Then it goes on to say provided the consideration is due prior to May 1991.

You go to the various definition clauses, clause 152, clause 168, and there have been a number of questions that have been raised in the professional community as to whether this clause as it is currently drafted would catch, for example, a five-year conditional sale if somebody had gone to a furniture store and bought a sofa, say in May of 1987, on a five-year payment plan, if the payments that now become due after May 1991 attract GST. We do not think that is the intention, but we think this could be a result. The concern we have is that two years down the line there is an audit, there is a payment stream that is seen, and the auditor says there is no GST collected on this. We think these types of issues should be clarified now.

The Chairman: Yes, I agree. The tax has to be payable on delivery of the goods if it is a sales agreement. If it is a

[Translation]

problème technique. La définition d'un immeuble d'habitation est surtout importante pour déterminer si l'immeuble est exempté ou non. La version anglaise établit une liaison entre les alinéas a), b) et c), avec le mot «and», alors que nous pensons qu'il s'agit de trois situations différentes qui s'excluent mutuellement.

L'autre problème concerne le fait de savoir si ce qui suit l'alinéa c) s'applique aux alinéas a), b) et c) ou seulement à l'alinéa c). Aucun d'entre nous ne peut le dire. C'est un problème sur lequel le personnel pourra se pencher.

Le président: Pas de problème.

Mme David: Passons maintenant à l'article 134, au sujet duquel Jack a quelque chose à dire.

M. Millar: Selon nous, la loi n'indique pas très clairement comment seront traités les paiements effectués dans le cadre de contrats de vente conditionnelle. Tout d'abord, quand le système sera complètement en place, devra-t-on acquitter la TPS sur chaque paiement, ou globalement, au début? La lecture des articles 152 à 168 n'est pas très révélatrice à ce sujet, et nous pensons qu'il convient d'éclaircir la situation. Ce problème se reflète également à l'article 134, étant donné qu'il n'indique pas clairement, par exemple, si le vendeur conserve son titre de propriété, dans le cadre d'un contrat de vente conditionnelle, jusqu'à ce que tous les paiements aient été acquittés, en transférant le titre de propriété à la fin du contrat. Cet article n'indique pas non plus, sous sa forme actuelle, s'il y a ou non à chaque fois fourniture séparée.

Je crois que l'élément essentiel, à ce sujet, est qu'il y a à cet égard un vaste problème de transition, dans le cadre du paragraphe 337 (1) qui dispose qu'il n'y aura pas de TPS à acquitter si les marchandises ont été achetées avant le 1er janvier 1991, et que l'on ait obtenu alors le titre de propriété des marchandises ou que l'on en ait accepté la livraison. Par contre, on parle également dans cet article d'une fourniture qui devient due avant mai 1991.

Si on se réfère aux définitions, aux articles 152 et 168, on constate que plusieurs spécialistes se demandent si l'article 337, sous sa forme actuelle, s'appliquerait, par exemple, à la vente conditionnelle sur cinq ans d'un sofa acheté en mai 1987, alors que les mensualités ne commencent qu'après mai 1991. Un tel contrat sera-t-il frappé de la TPS? Nous ne pensons pas que ce soit l'intention du législateur mais cela pourrait bien être le résultat concret. Cela risque de causer des difficultés en cas de vérification comptable, deux ans plus tard. Nous pensons que ce genre de problèmes devrait être réglé maintenant.

Le président: Je suis d'accord. S'il s'agit d'un contrat de vente, la taxe doit être acquittée lors de la livraison des